

Juin 1919

Nomination de M Vast, instituteur, au poste de secrétaire de Mairie.
Il occupera ce poste jusque 1931, remplacé par M Dovernie

Mairie. Le Maire fait connaître au Conseil qu'il a pris en date du 1^{er} octobre 1919 l'arrêté de nomination d'un secrétaire de Mairie dans les termes ci-après: Le Maire de la commune d'Erondelle, Vu l'art. 88 de la loi du 5 avril 1884. Considérant que M^l Laval a cessé ses fonctions de secrétaire de Mairie de la commune le 30 septembre 1919. Arrêté. Art. 1^{er} - M^l Vast instituteur est nommé Secrétaire de Mairie de la commune d'Erondelle à partir du 1^{er} octobre 1919. Art. 2. Le traitement révisable de M^l Vast est fixé actuellement à quatre cents francs.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois, et an que dessus.